



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 115275

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des professeurs d'enseignement technologique et professionnel. Selon l'avis des enseignants concernés, plusieurs problématiques apparaissent dans leurs conditions de formation. Dans un premier temps, le cadre réglementaire pose problème dans la mesure où la conception comme l'organisation des formations relèvent à la fois du ministère employeur, celui de l'éducation nationale, et du ministère formateur, celui de l'enseignement supérieur. Cette double tutelle implique un manque de coordination et a pour conséquence d'importantes variations régionales en terme de contenu des formations, d'inadéquation entre la formation initiale et les attentes de certaines filières professionnelles et du monde de l'entreprise. De plus, les enseignants de ce secteur souhaiteraient une intensification des liaisons avec le monde de l'entreprise afin de mieux répondre aux demandes des futurs employeurs des élèves : cet aspect semble poser problème à la fois dans la formation initiale des professeurs et dans le renouvellement réguliers des connaissances scientifiques et techniques. De plus, il convient de rappeler que l'approfondissement du partenariat avec les entreprises voulu par les enseignants entre pleinement dans les objectifs mis en place par le Gouvernement. Sensibilisé sur cette problématique, il souhaite connaître sa position sur les initiatives qu'il souhaite mettre en place en vue de renforcer le lien entre les professeurs d'enseignement professionnel et technologiques et le monde de l'entreprise mais également en vue d'améliorer la formation de ces enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115275

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7976

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)